

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
AFFAIRES FINANCIERES		
Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 9 février 2023, Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur relatif aux orientations générales du budget 2023 le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Rapport et du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.
Approbation du règlement budgétaire et financier	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 9 février 2023, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération HABILITE Monsieur le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.
Occupation du domaine public (travaux/déménagement) – Modification de la délibération N°2022-80	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : MODIFIE la délibération n° 2022-80 APPLIQUE les tarifs pour l'occupation du domaine public à compter du 1er mars 2023 DIT que le règlement se fera à la trésorerie, dès réception du titre.
Modification de la délibération n°2022-87 - Détermination des durées d'amortissement des immobilisations	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : MODIFIE la délibération n° 2022-87 FIXE, à compter du 1er janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit : <u>Article 1</u> : La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien. <u>Article 2</u> : Les biens dont la valeur est inférieure à 1000 € TTC seront amortis sur 1 an.
Création de tarif – Après-midi initiation danses	Rita TELLOTTE Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : FIXE le prix de l'entrée de cette manifestation à 5 euros/personne.
Création de tarif – Participation des exposants	Rita TELLOTTE Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : FIXE le prix de l'entrée de cette manifestation à 15 euros/personne pour chaque exposant
AFFAIRE GENERALE		
Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.
RESSOURCES HUMAINES		
Création d'emplois non-permanents pour un accroissement d'activité pour le service technique	Monsieur le Maire	A compter du 1 ^{er} avril 2023 de deux agents contractuels en tant qu'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1 ^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 inclus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : ADOpte la proposition de Monsieur le Maire, INSCRIT au budget les crédits correspondants.
Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour le service CNI/Passport	Monsieur le Maire	La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35ème, à compter du 1 ^{er} mars 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : ADOpte la proposition de Monsieur le Maire, MODIFIE ainsi le tableau des emplois, INSCRIT au budget les crédits correspondants.
Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour le service administratif	Monsieur le Maire	La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35ème, à compter du 1 ^{er} août 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : ADOpte la proposition de Monsieur le Maire, MODIFIE ainsi le tableau des emplois, INSCRIT au budget les crédits correspondants.
URBANISME		
Aménagement d'une voie verte vers la Rue des Bois et création d'aménagements sécuritaires sur la RD120 – Convention avec le Conseil Départemental de l'Oise	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : DECIDE de la réalisation de l'aménagement cyclable (voie verte) ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Fait à Verneuil-en-Halatte le 17 Février 2023

Le Maire
Philippe KELLNER


